



Soutien aux avocats en grève et à leurs organisations

La FNEC FP-FO apporte tout son soutien aux avocats engagés dans une grève reconductible puissante et déterminée depuis plus de huit semaines pour le retrait du système universel par points.

La réforme ne les épargne pas : elle entraînerait un doublement de cotisations pour une retraite à peine équivalente à l'existant, qui pour certains, ne va pas au-delà de 1500€ par mois.

Les revendications des avocats sont celles des personnels de l'Education nationale, celles des agents de la RATP, celles des cheminots, celles des ouvriers des ports et docks, des raffineries, celles des éboueurs, celle de tous ceux qui combattent la réforme par la grève et qui se retrouvent dans les puissantes manifestations depuis le 5 décembre.

Pour la FNEC FP-FO les AG qui posent la question de la grève, tous ensemble, dans l'action commune, jusqu'au retrait du projet de système universel par points, est plus que jamais à l'ordre du jour.

C'est pourquoi elle se félicite de l'Assemblée générale qui a réuni, le 11 février, plus de 1000 avocats au Palais de Justice de Paris et 9000 autres par le biais d'une retransmission en direct sur l'Internet. Elle salue la décision de poursuivre la grève jusqu'au retrait. Cela constitue un formidable encouragement pour les personnels de l'Education nationale et pour l'ensemble des salariés.

Ainsi, la FNEC FP-FO participe pleinement aux AG qui se tiennent dans des dizaines d'établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche et qui décident que l'université doit s'arrêter à partir du 5 mars. Elle invite les personnels à continuer à se réunir en AG, dans les services, les établissements scolaires, les écoles pour discuter de l'action efficace pour gagner. Tous ensemble, jusqu'au retrait de la réforme Macron-Philippe !

à Montreuil, le 26 février 2020